

PRÉFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Projet de construction et d'exploitation d'un parc éolien
implanté sur le territoire de la commune de VAY
(maître d'ouvrage : SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologie)**

Par arrêté préfectoral n° 2020/ICPE/181 du 17 juillet 2020, une enquête publique est ouverte, en mairie de VAY, pendant trente-et-un jours consécutifs, **du lundi 24 août 2020 à 8h30 au mercredi 23 septembre 2020 à 17h00 inclus**, portant sur la demande présentée par la société *SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologie*, en vue d'obtenir l'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent, regroupant quatre aérogénérateurs, implantée sur le territoire de la commune précitée.

M. Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la Région Bretagne, retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur ; il reçoit en personne les observations et propositions du public, en mairie de VAY (5 rue Principale – 44170 VAY), aux jours et heures suivants :

Lundi 24 août 2020 : de 8h30 à 12h30

Samedi 5 septembre 2020 : de 8h30 à 11h30

Vendredi 11 septembre 2020 : de 8h30 à 12h30

Samedi 19 septembre 2020 : de 8h30 à 11h30

Mercredi 23 septembre 2020 : de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête est déposé en mairie de VAY, où toute personne peut en prendre connaissance sur place, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il peut être aussi consulté sur un poste informatique, en mairie de VAY.

Ce dossier est également mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique à l'adresse suivante : <http://loire-atlantique.gouv.fr>.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public consigne ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de VAY.

Celles-ci peuvent également être adressées, par voie postale au commissaire-enquêteur, en mairie de VAY (5 rue Principale – 44170 VAY) ou par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete-publique-1984@registre-dematerialise.fr** (la taille des pièces jointes ne peut excéder 3 Mo - seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête sont pris en compte).

Un registre dématérialisé est également mis en place à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/1984** accessible depuis le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du préfet de la Loire-Atlantique, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, les rapports et conclusions de l'enquête sont publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de VAY, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée, par courrier, auprès de la société *SAS Parc Éolien « Vallée du Moulin » - P&T Technologie*, dont le siège social est situé Rue du Pré Long – Val d’Orson – 35770 VERN-SUR-SEICHE.

La décision susceptible d’intervenir à l’issue de la procédure est une autorisation environnementale unique délivrée par le préfet de la Loire-Atlantique, assortie de prescriptions d’exploitation, ou un refus.